

II. G. 3.

843

J.-M. Paris

Lettre inédite

d'Etienne Dumont

sur quelques séances

du Tiers Etat

(mai 1789)

Genève

1877

Mon sieur M^r. Briquet ministre

hommage respectueux

E. M. Paris

10 - 41363983

0

Paris le 10 Mars 1788

Très humble et très respectueux

serviteur et disciple

de M^r. de la Harpe

Paris

44

Л 03
843

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 12403

LETTRE INÉDITE
D'ÉTIENNE DUMONT

SUR

QUELQUES SÉANCES DU TIERS ÉTAT

(MAI 1789)

Extr. des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XIX.

GENÈVE
IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT
1877



LETTRE INÉDITE
D'ÉTIENNE DUMONT

SUR

QUELQUES SÉANCES DU TIERS ÉTAT

(MAI 1789)

Étienne Dumont, publiciste genevois, mourut le 29 septembre 1829 à Milan durant un voyage qu'il faisait avec son ami Bellamy-Aubert; il avait 70 ans¹. Parmi ses legs, on doit signaler celui qui concerne ses nombreux manuscrits : il les partagea entre ses deux petits-neveux, MM. Frédéric Soret et Jacob Duval. Ce dernier a publié en 1832 : *Souvenirs sur Mirabeau et les deux premières assemblées législatives*, ouvrage que Dumont composa en 1799 aux eaux de Bath, en Angleterre.

M. le docteur André Duval, fils de M. Jacob Duval, a bien voulu me confier une longue lettre de son arrière-grand-oncle, relative aux commencements de la Révolution. Avant de la mettre sous les yeux du lecteur, il ne sera pas inutile de la faire précéder de quelques détails sur son auteur.

Pierre-Étienne-Louis Dumont naquit à Genève le 6 août 1759. Son père, issu d'une famille originaire de la Bresse²,

¹ Voy. *Journal de Genève*, nos des 15 et 22 octobre 1829.

² Voy. les *Glanures du baron de Grenus* (n^o 4).



réfugiée dans notre ville pour cause de religion vers le milieu du XVI^{me} siècle, mourut peu d'années après la naissance de son fils. La veuve, née d'Illens et vaudoise d'origine, resta sans aucune fortune chargée de quatre enfants, trois filles et un fils : elle montra dans cette situation une grande énergie. A la tête d'une petite école, dont les revenus suffisaient à peine à l'entretien de sa jeune famille, M^{me} Dumont, quoique très-occupée, apporta toujours l'attention la plus vigilante et la plus éclairée à l'éducation de ses enfants.

Au sortir de l'école de sa mère, le jeune Étienne suivit avec succès les leçons publiques du Collège, qu'il quitta en 1775 pour entrer à l'Académie. Pendant qu'il suivait ses classes, il répétait à ses condisciples, plus jeunes que lui, les leçons qu'il avait apprises, allégeant ainsi les sacrifices que faisait sa mère pour lui procurer une instruction littéraire.

Il se destina à la carrière ecclésiastique, et dès son entrée dans la faculté de théologie (1779), il en occupa les premiers rangs. Durant les quatre années qu'il y passa, il se lia avec la plupart des hommes distingués de son époque, surtout avec ceux du parti des *Représentants* dont il avait adopté les principes. On doit comprendre, sans qu'il soit nécessaire d'insister, combien son cœur de patriote dut souffrir à la vue des troupes étrangères qui entrèrent dans Genève le 2 juillet 1782, pour appuyer la garantie de l'*Édit de médiation* de 1738 et assurer, par là, le triomphe définitif du parti des *Négatifs*. Quoi qu'il en soit, Dumont fut consacré ministre le 2 décembre 1783, à vingt-quatre ans¹. Voici en quels termes il rendit compte de cette cérémonie dans une lettre adressée à Jacob Vernes-Simonde, pasteur genevois, réfugié à Morges :

¹ Nous précisons cette date, à l'égard de laquelle des erreurs se sont glissées dans les diverses biographies de Dumont.

A M. le pasteur Vernes, à Morges¹.

Genève, ce 6 Décembre 1783.

Monsieur,

J'ai différé quelque temps d'avoir l'honneur de vous répondre afin de vous communiquer tout ensemble et les derniers examens de théologie et la consécration qui nous fut faite par M. de la Porte le 2 Décembre. Cette journée eût été la plus belle de ma vie sans la malheureuse révolution ; je ne trouvais rien de plus honorable que le ministère à Genève quand on pouvait espérer quelque chose de la Patrie et des mœurs. Je fis ce que je pus pour en écarter le souvenir ; mais votre absence toute seule dans ce jour de solennité me faisait penser malgré moi à nos malheurs et à nos pertes. J'entrais dans un corps qui n'a plus son lustre ; je viens après que les beaux jours de la Religion sont passés : quand on nous exhortait à nous employer pour Genève, je faisais même alors le vœu de n'y pas rester ; je ne sais si je trouverais quelque Église pour suivre mon goût dominant, ou si je ne serais point forcé de traîner pendant bien des années la chaîne dans d'insipides préceptorats². Vous sentez, Monsieur, que toutes ces réflexions qui ont dû m'assaillir à présent plus que jamais mêlent bien de l'amertume au plaisir d'avoir obtenu le caractère que j'avais si longtemps désiré. Il faudrait pour ranimer mon zèle quelques nouvelles décisions de notre chère Irlande³. Mais tout languit et l'on ne dit plus rien de l'Académie.

Je n'ai plus qu'une année la liberté de rester à Genève sans prêter le serment⁴. Je chercherai donc pendant cet intervalle le moyen de m'établir ailleurs. Je commence à douter qu'il se présente quelque place à Londres, et d'ailleurs Mercier est sur les lieux pour obtenir la première ; si l'on me fait quelque autre proposition, je vous la communiquerai pour avoir vos conseils et je vous prie de m'honorer toujours de l'intérêt que vous m'avez marqué jusqu'à présent.

Combien je regrette dans ma nouvelle carrière de ne pouvoir pas profiter à mon gré de vos lumières et de votre expérience ! Car on apprend

¹ Je dois la communication de cette lettre à l'extrême obligeance de M. L. Dufour-Vernes, arrière-petit-fils, par alliance, du pasteur Jacob Vernes.

² Il fait allusion à sa position présente comme précepteur des enfants de M. De la Rive-Sellon.

³ Il s'agit de l'émigration en Irlande (Waterford) projetée par les exilés du parti des Représentants et de leurs amis.

⁴ On devait le prêter à 25 ans.

plus dans une heure de conversation que dans un mois de lecture et l'on dit une infinité de choses que l'on n'écrit pas. Cependant je prendrai la liberté de vous consulter quand j'aurai choisi quelque texte, mais en attendant l'envie de composer, j'apprends l'anglais et je commence à traduire la théorie des sentiments moraux de Smith. Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMONT, *ministre.*

Ici se place un événement ¹ qui eut une importance décisive sur l'avenir de Dumont. « Le 26 mars 1784, disent les Registres de la vénérable Compagnie, M. Thouron ayant demandé pour M. Dumont, qui doit prêcher en ville *pour la première fois* dimanche prochain (28 courant), l'agrément de la Compagnie, » celle-ci y a consenti. Ce sermon, prêché dans le Temple-Neuf, en présence d'un grand concours d'auditeurs, développait ce texte : *J'ai fait le compte de mes voies et je ne diffère point d'observer tes commandements*, Ps. CXIX. D'un bout à l'autre ce discours était irrépréhensible; l'application, ou plutôt un morceau de l'application, dans laquelle il s'élevait contre la frivolité, l'amour du plaisir et des spectacles, qui détournent les yeux de dessus soi-même, pouvait seule être comprise, par un pouvoir ombrageux, comme faisant allusion aux dissensions actuelles de la République. Voilà pourquoi, le 2 avril, l'auditeur De la Rive fut chargé par le Petit Conseil de se rendre au domicile de M. Dumont pour lui demander son sermon. Après la lecture qu'en firent les magistrats, « le syndic Joly, disent les Registres publics, dut mander le dit Spect. Dumont et en lui rendant son sermon lui dire que le Conseil a été mécontent de voir dans un paragraphe du discours des allusions manifestes à nos affaires politiques qui

¹ Il a été récemment mentionné par M. Ch. Dardier (*Essai Gasc, sa politique et sa théologie*, 1876, in-8°, p. 98-99) d'après des renseignements que je lui avais communiqués.

« ne peuvent être prises que comme des censures de l'admi-
 « nistration... ¹ Que le Conseil se contente de lui enjoindre de
 « retrancher ce paragraphe de son sermon s'il se propose de
 « le faire imprimer, et de s'abstenir en chaire à l'avenir de
 « tout ce qui a trait à des matières politiques... Le syndic Joly
 « fut en outre chargé de mander le modérateur pour l'infor-
 « mer de ce qui s'est passé à l'égard de Sp. Dumont, afin qu'il
 « en fasse part à la vénérable Compagnie... »

Dumont mandé, le 3 avril, par le syndic Joly, répondit
 « qu'il n'avait point eu dessein de faire allusion à notre situa-
 « tion politique passée et actuelle, ni de rien dire qui pût
 « blesser le respect dû au Gouvernement, qu'il s'abstiendrait
 « absolument de le réciter dans aucune de nos Églises, parce
 « que le retranchement qui lui était ordonné de faire donne-
 « rait lieu à quelques personnes de croire qu'il avait eu des-
 « sein de faire en cet endroit des allusions répréhensibles... »

Dumont, profondément froissé de cette intervention tracas-
 sière du Gouvernement et de la faiblesse de la Compagnie, qui
 loin de le défendre se mit, à son tour, à le blâmer, ne songea
 plus qu'à quitter Genève. Il mit à l'exécution de ce projet une
 ardeur qui fut bientôt couronnée d'une heureuse issue. Nous
 lisons en effet dans les Registres du Petit Conseil, à la date du
 25 juin 1784 : « A la requête de Sp. Pierre-Étienne-Louis
 « Dumont, ministre du St. Évangile, citoyen, dans laquelle il
 « expose qu'il partit de Genève le 7 de ce mois pour se ren-
 « dre à Pétersbourg, où il est appelé à desservir une église,
 « qu'il était âgé en ce moment de 24 ans et dix mois, étant
 « né le 6 août 1759, comme conste son extrait de baptistère
 « joint à la Requête, et comme il lui importe qu'il soit constaté
 « qu'il a quitté Genève avant l'âge de 25 ans, il prie le Con-

¹ Voici ce paragraphe : « . . . que l'histoire des Athéniens et des Ro-
 « mains a appris que lorsque des tyrans veulent corrompre un peuple, l'as-
 « servir et le consoler de la perte de sa liberté, on lui donne des plaisirs
 « publics et des spectacles. . . »



« seil d'ordonner qu'il soit fait une enquête sur le temps de
 « son départ et d'après le résultat de la dite enquête, lui ac-
 « corder un certificat de ce que dessus. — Ouï le rapport de
 « noble Claparède, seigneur ancien syndic, commis pour in-
 « former du fait allégué dans la dite requête, duquel rapport
 « il résulte qu'en effet Sp. Dumont est parti le 7 de ce mois
 « avant que d'atteindre sa 25^{me} année, arrêté de mander aux
 « Seigneurs Secrétaires d'État de lui expédier le certificat par
 « lui demandé... »

Il fit le voyage en compagnie de sa vénérée mère qui dési-
 rait rejoindre ses filles, toutes trois mariées à Pétersbourg¹. Il
 commença son ministère dans l'Église réformée de cette capi-
 tale en juillet 1784², donnant de l'éclat à cette fonction par
 une prédication à la fois élégante, solide et brillante; il aimait,
 dit De Candolle (*Notice sur Dumont*), « à traiter particulière-
 ment des sujets de morale délicate. »

Sa réputation d'orateur a laissé des souvenirs. Plus d'une
 fois, lorsque j'étais moi-même à Pétersbourg, on m'entretint
 d'un sermon sur l'*Égoïsme* qui eut un succès tel que le prince
 Potemkin, favori de l'impératrice Catherine II, voulut l'enten-
 dre. Il lui fit donc la demande de le répéter et il assista à ce
 nouveau service avec une suite nombreuse et brillante.

Des obstacles apportés, affirme De Candolle, à des projets
 de mariage où son cœur était intéressé, le décidèrent à ac-
 cepter à Londres une place, qu'il obtint par l'entremise de
 son ami d'Ivernois, chez lord Shelburn (depuis lors marquis
 de Landsdown), qui venait d'être nommé principal ministre. Il

¹ Avec MM. Louis-David Duval, François Seguin et Ador.

² Et non en 1783, comme le disent De Candolle et l'auteur de l'*Avertissement*
 dans les *Souvenirs sur Mirabeau et les deux premières Assemblées législatives*,
 par Dumont; ou en 1782, comme l'écrit Sismondi. Je ne parle pas des nom-
 breuses biographies de Dumont publiées à l'étranger (*Biographie nouvelle*
des contemporains; *Biographie des hommes vivants*, etc., etc.) qui se co-
 pieient toutes et toutes manquent infailliblement à la précision des dates.

quitta Pétersbourg en juillet 1785¹. Lord Shelburn ne tarda pas à reconnaître le mérite supérieur de Dumont et ne lui laissant que la surveillance générale de l'éducation de ses enfants, il l'employa à des recherches ou à des rédactions relatives aux objets dont il devait parler à la tribune; il l'en récompensa, plus tard, par un poste dans l'administration des finances, poste qui assurait à Dumont une véritable indépendance. Dans la maison de ce ministre il fut mis en relation avec la plupart des hommes qui illustraient alors l'Angleterre, entre autres Sheridan, Fox, lord Holland, Samuel Romilly surtout, qui devint son intime ami. On sait que ce dernier, d'origine française, à toutes les vertus de l'homme privé réunissait les talents les plus éminents, soit comme jurisconsulte, soit comme orateur politique.

A la fin de l'année 1787², Dumont, en compagnie de ses élèves, fit un voyage sur le continent. Arrivé à Genève, où il ne devait faire qu'un court séjour, il prêcha avec succès dans deux de nos temples. Mais voici qu'en janvier 1788 M. Dumont est mandé par-devant M. le syndic Naville afin de lui notifier ce que porte l'édit de 1782, art. 3, titre 25³. « M. Dumont, dit le Registre du Conseil, ne refusa pas directement de prêter ce serment, mais prétendit que la loi ne l'y obligeait pas et fit assez connaître qu'il n'y était point disposé, priant M. le syndic d'en informer le Conseil, ainsi

¹ Il n'exerça donc le ministère à Pétersbourg qu'un an et non 18 mois, comme le dit Sismondi.

² Ce séjour à Genève est passé sous silence par Sismondi, De Candolle et par *l'Avertissement* qui précède les *Souvenirs sur Mirabeau*.

³ « Tous les Citoyens, Bourgeois, Natifs, Habitants et Sujets qui parviendront à leur majorité, devront, dans le terme d'un mois, prêter entre les mains des Syndics et Conseil, le serment de Bourgeoisie, d'Habitation ou de fidélité tel qu'il est ténorisé ci-après et signer le présent édit, de tout quoi il leur sera délivré un certificat authentique. Ceux qui refuseront de jurer et de signer dans le terme susdit perdront les droits, privilèges et qualités de Citoyens, Bourgeois, Natifs, Habitants ou Sujets et il leur sera donné, pour mettre ordre à leurs affaires, encore un mois, à l'expiration duquel

« que des raisons qu'il alléguait pour montrer que l'article en
 « question de l'édit ne lui était pas applicable. » Le Conseil,
 chargea, le 25 janvier 1788, M. le syndic Naville de dé-
 clarer à M. Dumont « qu'à forme de la loi on lui donne un
 « mois pour se décider à prêter le serment de fidélité et à si-
 « gner l'Édit de 1782, et qu'à défaut par lui d'y satisfaire
 « dans le dit terme, il recevra l'ordre de se retirer de la ville
 « et des terres de la République, en lui donnant néanmoins
 « un mois pour mettre ordre à ses affaires. » Le lendemain,
 26, disent les Registres, M. Dumont a refusé de nouveau de
 prêter serment, après quoi M. le syndic lui a prononcé, de la
 part du Conseil, ce que dessus, à quoi M. Dumont a répliqué
 « que c'était pour lui un avantage de bien connaître le cas
 « dans lequel il se trouvait et que la loi lui donnant trois ans
 « pour redevenir citoyen, il verrait pendant ce terme-là ce
 « qu'il aurait à faire. »

Le 27 février, disent encore les Registres, noble Naville, sei-
 gneur syndic, a rapporté que « le 24 de ce mois il avait envoyé
 « dans le domicile qu'occupait Sp. Dumont, ministre, pour
 « savoir s'il était dans Genève et qu'il s'était assuré que quel-
 « ques jours après la signification qu'il lui avait faite, de la
 « part du Conseil, il avait quitté cette ville et le territoire... »

Cette même année 1788, Dumont visita pour la première
 fois Paris avec son ami Romilly ; il y séjourna durant les mois
 d'août et de septembre. Grâce aux lettres de recommandation
 qui lui furent envoyées par lord Shelburn, il fit la connaissance
 de beaucoup d'illustrations françaises : Malherbes, le duc
 de la Rochefoucault, Lafayette, l'abbé Morellet, l'avocat Tar-
 get, Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, Dupont de Nemours,

« ils devront sortir de la Ville et des Terres de la République. Ils pourront
 « cependant redevenir Citoyens, Bourgeois, Natifs, Habitants ou Sujets et
 « rentrer comme tels dans la Ville ou dans le Territoire, si dans le terme de
 « trois ans, après les deux mois expirés, ils viennent eux-mêmes prêter le
 « susdit serment et signer. »

Chamfort, Mirabeau surtout, que Romilly avait vu très-souvent à Londres, lorsque ce fougueux tribun y séjourna en 1784.

C'est au retour de ce voyage que commença à Londres la liaison de Dumont avec le célèbre Bentham, liaison qui influa d'une manière si décisive sur ses opinions et ses travaux et qui détermina, pour ainsi dire, sa carrière¹. Mais cette phase ultérieure de son existence étant en dehors du cadre que nous nous sommes tracé, nous reprenons notre récit.

La Révolution de Genève, en janvier 1789, fut l'occasion du second voyage de Dumont à Paris. Il s'y rendit avec l'ancien procureur général Du Roveray, afin de profiter de la rentrée de Necker au ministère et des circonstances nouvelles qui s'ouvraient pour la France. « Nous avons deux objets en vue, dit-il lui-même dans les *Mémoires sur Mirabeau*, « l'un de
« rendre à Genève une liberté entière en détruisant la Garan-
« tie qui ne lui permettait de faire des lois que sous l'appro-
« bation des Puissances Garantes, l'autre de finir ce que la
« Révolution de Genève n'avait qu'ébauché, car dans cette Ré-
« volution, faite très-précipitamment, le parti populaire s'é-
« tait contenté de rentrer dans une partie des droits qu'il
« avait perdus en 1782. Les Conseils avaient cédé une par-
« tie des pouvoirs usurpés alors, mais ils avaient eu l'adresse
« d'en conserver plusieurs... » « Dès que nous fûmes arrivés
« à Paris, » continue-t-il plus loin, « nous obtînmes une au-
« dience de M. Necker et nous vîmes d'abord que la question
« de la garantie pour Genève ne serait pas facile à terminer ;
« que le roi ne voulait ni approuver le renversement de l'Édit
« de 1782, ni hasarder un refus à un arrangement consenti

¹ On sait que c'est grâce à cette liaison avec Bentham que Dumont, collaborateur de ce publiciste anglais, publia successivement : 1° *Traité de législation* (3 vol.); 2° *Théorie des peines et des récompenses* (2 vol.); 3° *Tactique des assemblées législatives*; 4° *Traité des Preuves judiciaires*; 5° *De l'Organisation judiciaire et de la Codification*; *Lettres sur Bentham* (Bibliothèque Britannique).



« librement par les deux parties. L'affaire devait traîner en
 « longueur et je passai quelques semaines à Surène dans une
 « maison de campagne de Clavière, où je travaillai à refondre
 « mon *Adresse aux citoyens de Genève...* »

Mais bien avant que la rédaction en fût achevée, imprimée et envoyée, plus tard, à Genève, Dumont avait écrit la lettre qui va suivre.

Sans doute le lecteur sera frappé de la vivacité de coloris de cette épître, qui reproduit si fidèlement la physionomie de trois ou quatre séances du Tiers État. C'est que Dumont avait l'étoffe d'un véritable écrivain; il l'a bien prouvé dans les travaux qu'il composa pour Mirabeau (*Adresse au Roi, Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, etc.); dans la rédaction du *Courrier de Provence*, du moins dans ses commencements; dans ses *Souvenirs sur Mirabeau et les deux Assemblées législatives*; plus tard encore dans ses *Observations sur le caractère, les écrits et le style de J.-J. Rousseau*.

J'ai suivi jusqu'ici Dumont dans ses débuts comme orateur chrétien, comme instituteur, nous allons le voir presque historien. Resterait la carrière du publiciste éminent, du citoyen dévoué à une patrie qu'il adorait et à laquelle il rendit les plus signalés services¹; de l'homme privé, enfin, toujours aimable, bienveillant et sociable; mais cette tâche-là a été remplie avec succès par ses divers biographes, tous Genevois: Sismondi, De Candolle, Duval, Cherbuliez², sans parler des étrangers; je n'ai donc pas à y revenir.

J.-M. PARIS.

¹ Comme le témoignent ses tentatives pour doter Genève d'un code pénal — ses efforts, couronnés de succès, pour la réforme des prisons; la création d'un hospice d'aliénés; l'importance qu'il sut donner à l'enseignement mutuel dont il démontra l'influence sur l'instruction et la moralité du peuple; ses vues sur la direction des études publiques; son activité comme membre de la Classe d'Industrie et de la Société des Arts, comme membre des Sociétés cantonale et helvétique d'Utilité publique; sa coopération à la fondation de la Société de lecture, etc.

² *Notice sur la vie et les écrits de Bellot*, par Ant. Cherbuliez.

Versailles, 1^{er} juin 1789.

Je vous ai promis, mon cher Romilly, une relation détaillée d'une ou deux séances de la chambre des communes Françaises, et pour me mettre en état de vous tenir parole plus exactement, j'ai assisté à trois assemblées, de six heures chacune, le crayon à la main et prenant note de quarts d'heure en quarts d'heure, non seulement des opérations, des principaux discours, mais des mouvements, du degré de fermentation, de la situation morale de l'Assemblée. Je cherchais à fixer par un mot fidèle l'impression que je recevais du moment et je ne ferai souvent que vous transcrire mes notes, parce que leur désordre même et leur peu de liaison représente la mobilité du tableau et la succession rapide de la chose dont je veux vous donner une idée. Mais avant d'en venir à ma gazette, il faut quelques mots d'introduction :

Vous savez que les Communes attendant le Clergé et la Noblesse pour vérifier les pouvoirs en commun ont persisté dans un état d'immobilité, n'ayant pas même voulu se soumettre à un règlement de police de peur de faire un pas qui eût l'air de se constituer et de se chamberer, mais entraînées par M. Rabaud de St-Étienne, elles se déterminèrent à nommer des députés pour avoir des conférences avec les deux Ordres privilégiés. La Noblesse, pour toute réponse, vérifia ses pouvoirs dans sa chambre et se constitua malgré les réclamations éloquentes et les protestations (qui vont paraître) de 46 députés qui tenaient pour la conciliation ; le Clergé, où les curés ont une grande majorité, ouvrit une espèce de projet qui tendait à vérifier par des commissaires des trois Ordres et à faire juger des contestations par les États Généraux. J'aurais bien accepté cette proposition et les Communes n'en étaient pas mécontentes, mais en voyant que le Clergé s'avancait à ce point, elles se déterminèrent à se servir de sa médiation pour tenter un nouvel effort auprès de la Noblesse ; Mirabeau fit la motion, elle fut amendée, on ne crut pas de la dignité de l'Assemblée de désigner la Noblesse *nommément*, vu les sujets qu'elle avait donné de mécontentement : *résolu* d'envoyer au Clergé une députation nombreuse pour l'adjurer au nom du Dieu de paix et des intérêts de la patrie de travailler de tout son pouvoir à l'union et à la concorde. Je ne vous dirai pas en détail une gaucherie de notre ami Target qui, chargé de la parole et ne sachant pas finir, s'enfila de phrase en phrase et finit par dire au Clergé tout autre chose que ce qu'il était chargé de dire ; au lieu d'une invitation générale, il le pressa de se rendre dans l'Assemblée nationale

pour y travailler en commun, etc... Plus de cent personnes qui l'avaient suivi se récrièrent qu'il excédait sa commission : il fallut revenir pour demander à l'Assemblée un éclaircissement et l'on prévint une seconde bévue en écrivant les termes mêmes de l'invitation que l'on portait au Clergé. Target a trop payé cette petite sottise ; on la lui a reprochée dix fois directement ou indirectement dans les discours publics, et ses actions, pour parler le langage de la bourse, ont baissé depuis.

Les bons apôtres délibérant sur cette demande des communes, pressés par les curés qui brûlaient de se réunir, ont trouvé, c'est-à-dire les meneurs aristocrates, les dignitaires de l'Église, ils ont trouvé, dis-je, une évasion assez habile. Ils ont provoqué une lettre du Roi adressée aux Trois Ordres séparément pour les inviter à envoyer leurs commissaires par-devant le garde des sceaux et les commissaires, que le Roi avait choisis, afin que Sa Majesté fût informée de leurs raisons respectives et de connaître les moyens de conciliation qui seraient ouverts. Cette lettre inattendue a frappé les communes de consternation ; on a senti le coup, on a vu les conséquences ; on s'est cru au moment fatal d'une décision du Conseil, on a été accablé, perplexe, sans opinion et sans prévoyance. On a commencé par dicter la lettre du Roi : c'était deux heures après midi. On a ajourné à quatre heures. Je suivais depuis deux jours les séances sans prendre aucune note ; j'ai saisi celle de la discussion sur le parti à prendre pour vous offrir l'esquisse que vous m'aviez demandée et quoiqu'elle ne vous offre l'Assemblée que dans un profil et un croquis bien défectueux, cependant votre curiosité suppléera à l'intérêt que je ne saurais y mettre. Je ne ferai souvent que copier mes notes.

L'assemblée a été formée à 5 heures ¹. — Lecture de la lettre du Roi — Appel des noms des députés par bailliages (en prenant la liste, pour cette fois, par les dernières lettres de l'alphabet) — Confusion — il y a un Bureau et un Doyen ² ; le Bureau est composé de douze personnes qui écrivent, rédigent ; le Doyen a une cloche pour demander le silence et un adjudant qui a une forte poitrine et qui est aussi charmé d'être son organe que s'il était le Démosthène de l'Assemblée. Chacun des opinants ouvre un avis différent sur la lettre, ou se range à un des avis avec des modifications nouvelles. Vous comprenez quelle confusion d'idées il en résulte ; point de centre, point de rapport commun ; figurez-vous des rayons qui divergent dans tous les sens. Je vous accablerais sous les feuilles de papier si je prétendais vous donner une idée de 400 discours dont plusieurs ont été fort longs, car il n'y a pas plus

¹ Séance de relevée du 28 mai.

² M. Leroux, doyen d'âge du Tiers État.

de cent personnes qui n'aient pas répondu à l'appel et de cent autres qui aient opiné en trois mots. Un des premiers délibérants a dit « que le Roi « désirant d'être informé des moyens de conciliation, il fallait demander « que les commissaires tinsent leur séance dans l'assemblée nationale et « prier Sa Majesté de vouloir bien l'honorer de sa présence. — Sur ce, « Garat l'aîné ayant dit « que l'éclat du trône en imposerait et qu'il ne « convenait pas aux Communes, quelque opinion qu'il eût de leur cou- « rage, de soutenir ce procès par-devant le Roi, » il s'est fait un brou- haha de mécontentement ; chacun s'est cru insulté dans son indépendance et plus il a voulu se justifier, moins il a été accueilli : il est vrai de dire qu'il a fort peu les talents de l'orateur. Garat le jeune, professeur du Lycée, n'a pas obtenu les battements de main qui nous scandalisaient si fort : ayant dit « que la simple et pure déférence à la lettre du Roi lui paraissait le seul avis à prendre et qu'il n'y avait pas même à délibérer, » tous nos Romains se sont indignés et le tumulte a duré plusieurs minutes. Il est certain que le professeur du Lycée parlait en homme qui a donné des gages à la servitude, mais cependant ses amis disent qu'il a des principes et du caractère : il a voulu parler fièrement de son courage — nouveau *tumulte* et sa pauvre voix a été étouffée. Il a reçu là la leçon de modestie que vous et moi aurions voulu lui donner lorsqu'il défigurait Salluste au milieu des applaudissements du Lycée. Il a tenu bon et il a demandé « qu'on ordonnât aux commissaires des communes de se retirer « et de rompre les conférences au moment où les commissaires du Roi « ouvriraient la bouche pour dire un mot ; » autre *tumulte* où il entraît beaucoup de dérision pour ce ridicule avis. — Un des opinants, en acceptant les conférences, demande, pour prévenir les faux rapports, qu'il en soit fait un procès-verbal, signé chaque jour par les commissaires de tous les ordres. Cet avis est très-applaudi et comme le parleur a la voix forte et prononce bien, il entraîne au moins le suffrage des Galeries, c'est-à-dire de l'amphithéâtre, qui est aux deux côtés du chœur où est l'assemblée, assise sur un même niveau. Le Doyen se lève et recommande aux spectateurs de n'applaudir, ni désapprouver parce qu'ils gênent la liberté des opinions et occasionnent du désordre : les spectateurs, très-édifiés de ces raisons, applaudissent plus fort que jamais, pour marquer leur consentement.

Vers huit heures l'Assemblée était languissante, fatiguée des répétitions et surtout de l'importance que chacun mettait à la plus légère différence d'avis pour faire un discours, avec exorde et tout l'échafaudage oratoire. La plupart lisaient leurs papiers, et, en vérité, il vaudrait autant venir à l'assemblée avec des discours copiés dans Tite Live que d'y apporter des

avis écrits, car ce qui était bon pour un moment ne l'est plus pour l'autre, et celui qui a écrit d'avance ne tient compte ni des incidents qui font presque tout, ni des lumières qu'ont répandues ceux qui ont parlé avant lui, ni de la disposition actuelle de son auditoire. Les députés de Bretagne ont ranimé l'intérêt que tous ces lecteurs avaient éteint. Le Chapelier, avocat, a parlé fortement contre la continuation des conférences; il a montré le piège, il s'est tenu au principe, à la liberté des États Généraux, au danger de s'exposer à une décision royale : il a opiné pour que la Chambre des Communes se constituât immédiatement en assemblée nationale, et fit ensuite une députation au Roi pour lui représenter que ses fidèles communes avaient épuisé, durant un mois, toutes les voies de conciliation et qu'on avait surpris la religion de Sa Majesté si on lui avait fait croire qu'elle pouvait espérer quelque chose de conférences amiables. Il a parlé fortement contre la noblesse et ses codéputés bretons l'ont soutenu avec énergie. L'un d'eux a peint l'aristocratie bretonne avec toutes les couleurs que le ressentiment peut broyer et a invité l'Assemblée à se rendre digne enfin de l'attente des François en se mettant en activité légale dès le lendemain. Tous ceux de cette province ont une vigueur qui les distingue et sont la plupart ce qu'on appelle des têtes chaudes, mais il y a dans la multitude tant de têtes froides que le superflu de chaleur des uns compense à peine la tiédeur des autres.

Vers les neuf heures on en est venu au tour de la députation de Paris. Comme elle n'avait pas encore eu occasion de parler dans l'Assemblée, où elle n'est que depuis trois ou quatre jours, elle a excité une attente proportionnée à l'opinion que toutes les Provinces se sont formées de la capitale, mais hélas ! des prétentions, de l'enflure, du style de barreau français, de la pompe oratoire, et voilà tout. Il faut excepter le premier et le dernier, le nom de Bailly, illustré dans la littérature et dans les sciences, qui occasionna un murmure bien flatteur ; il n'a pas d'organe, mais l'extrême attention de l'auditoire lui tint lieu de poitrine ; son avis ne fut remarquable que par l'élégante précision et l'heureuse propriété de ses mots. L'abbé Sieyès, qui ferme cette députation, a le même défaut et le même talent ; point de voix, timide, incapable de percer dans une assemblée aussi nombreuse, mais du génie, de la méditation, d'excellents principes : s'il a du caractère, il mènera les meneurs. Après qu'il eut fini, il s'éleva, non pas du bruit, mais du vacarme entre ceux qui voulaient en bons bourgeois s'aller coucher et ceux qui demandaient qu'on recueillît tous les avis. La contestation fut vive et orageuse. Il ne tiendrait qu'à moi de vous citer des vers d'Homère ou de Virgile, et de la comparer ou à l'armée des Grecs, ou au bourdonnement d'une ruche d'abeilles, ou, plus ingénieusement encore, aux flots de la mer qui viennent battre

le rivage. Je vous fais grâce de toutes ces fleurs de rhétorique, afin de vous prouver que le goût du terroir ne me gagne pas, et, comme il est tard, je vais prendre le même parti que l'assemblée, celui de me coucher avec l'espérance de rêver que je pense aux États Généraux, que je règne par l'éloquence et que ma voix produit l'effet du *quos ego* de Neptune !

29 mai. A huit heures du matin, je suis arrivé trop tard pour entendre Rabaut Saint-Étienne, ministre du St Évangile et député de Nîmes. Il est un des plus marquants dans l'Assemblée par une sorte de facilité entraînant quoique monotone, et généralement aimé à cause de la mansuétude de son caractère ; il a parlé à son grand désavantage, vu qu'il n'y avait pas encore 40 personnes. Vers les neuf heures, il s'est élevé un incident qui est devenu fort bruyant : le comte Mirabeau a vu un garde qui, au lieu de se tenir à la porte, se promenait dans la salle et avait pris quelqu'un (un ouvrier maçon) par le bras pour le faire sortir ; il s'est adressé au Doyen pour réclamer contre l'introduction d'un homme armé dans l'Assemblée. « Vous ne connaissez pas ma timidité, M. le Doyen, « a-t-il dit, il me serait impossible d'ouvrir la bouche en présence d'un « fusil.... » M. le Doyen a fait retirer le soldat à la porte et l'on a continué l'appel. Le Bureau a prié les membres, en considération du temps qui pressait beaucoup, d'abréger autant que possible et de se ranger à un des avis déjà énoncés. Un des députés a représenté que les longueurs préliminaires sur la vérification décourageaient le public et que pour finir plus promptement il faudrait donner aux Commissaires *un pouvoir absolu*. « Ce mot n'est plus français » a dit une voix de l'assemblée ; j'ai reconnu celle du comte Mirabeau. Le parleur n'a pas été applaudi, mais un cultivateur de Montreuil-sur-Mer, simple paysan, doué d'un ton brusque et vif, d'une prononciation grossière et hardie a captivé l'attention générale. On a écrit ses propres paroles. Voici en gros ce qui m'a le plus frappé : « Messieurs, prenons garde à nous, la Noblesse tranche et le « Clergé ruse. Cette lettre du Roi n'est qu'une finesse de leur part pour « gagner du temps par ces conférences, durant lesquelles on achète les « curés qui sont pour nous.... Oui, MM. on les achète ! les évêques in- « vitent les uns à dîner, ils prêtent leurs voitures aux autres, ils font « espérer des places à plusieurs, ou pour eux, ou pour leurs parents, et « tout cela se fait avec une telle impudence qu'il ne manque plus qu'un « tambour pour enrôler des recrues ; point de conférences, voilà mon avis. » Le nom de Bergasse a excité un grand murmure. Les députés provinciaux qui ne le connaissent que par sa réputation s'attendaient à une philippique, mais il n'a pas répondu à l'appel ; il n'est pas pressé de se montrer et j'en augure mieux de son énergie. L'assemblée, vers onze heures, est

lasse des répétitions, des formules exordiales, des conclusions qui ne concluent point ; il s'élève un cri général pour aller aux voix sans achever l'appel : rien de plus contraire à la liberté. Le Doyen ou plutôt son stentor crient à l'ordre ; le rôle continue. Volney, l'auteur des lettres estimées sur l'Égypte, commence par se plaindre du despotisme de l'Assemblée. « Je me réserve, dit-il, à une autre occasion, de faire sentir
 « toute l'injustice de ce procédé ; on a écouté, on a laissé parler longue-
 « ment ceux qui opinèrent hier, et nous, on nous presse indécemment,
 « on nous oblige à nous réduire à deux mots et nous ne pouvons percer le
 « tumulte. » Volney est un de ceux qui parlent bien ; il a de l'énergie, des principes, de la chaleur, mais il a de l'humeur, de l'emportement et il fit, il y a deux jours, une gaucherie qui lui a fait du tort. Mounier n'a pas répondu en général à l'idée que sa conduite dans le Dauphiné avait fait concevoir de ses talents ; il n'est pas remarquable comme orateur, il parle avec embarras et plutôt mal que bien, mais il a de l'énergie dans le caractère et de la suite dans l'esprit : c'est un des citoyens sur lesquels ils peuvent compter. Un jeune avocat du Dauphiné, Barnave, annonce un très-grand talent de la parole ; il discute, il est clair, il est abondant, il a de la chaleur, mais malheureusement l'organe ingrat. — Il y a un grand tumulte pour aller aux voix sans achever l'appel ; — cependant l'ordre prévaut et on le continue. — Quelques-uns des plus ennuyeux bravent toutes les marques de défaveur ; un Languedocien intrépide, interrompu par des espèces de huées, reprend la parole précisément au mot où il avait été interrompu : l'impatience française perd beaucoup de temps en voulant en gagner. Les membres de l'assemblée ne se connaissent point encore ; tous s'essayent, tous veulent se faire connaître, aucun n'a la conscience de son infériorité et il n'y a point encore de pavillon assez affermi pour servir de ralliement. Le comte Mirabeau, député d'Aix, était un des derniers à parler ; au moment où il s'est levé, il a joui d'une attention d'autant plus flatteuse qu'on la croyait épuisée par la longueur et l'ennui de la séance. Il a parlé peu et supérieurement bien ; sa motion était pleine de force et d'adresse : je vous l'enverrai, de même que son discours ; on les a copiés, mais je ne les ai pas sous la main.

Cette lettre commencée à Versailles se trouve, par accident, achevée à Paris où je suis venu prendre de l'argent, ayant résolu de passer encore quinze jours à Versailles pour y voir le dénouement de cette grande question qui agite toutes les têtes. L'effet du discours de Mirabeau fut étonnant ; les galeries en ont été saisies, les Communes l'admirèrent et personne après lui n'osa réclamer la parole, en sorte que l'appel finit de

irrité que le Bureau ne fit pas même mention de cette proposition qui sauvait le principe et prévenait une décision royale contraire à l'intérêt des Communes. « Messieurs, leur dit-il, de manière à être entendu, ma « motion eut la faveur du public, elle est proscrite par le Bureau, c'est à « moi de savoir si je dois me consoler. » Le Doyen la fit lire, ensuite Rabaut Saint-Étienne eut beaucoup de peine à se faire écouter, mais il prétendit réunir tous les avis dans le sien ; il n'eut pas grand succès. On cria : aux voix ! le vacarme fut extrême. — Je trouve dans ma note en crayon — un aveugle se croirait au milieu d'une place incendiée aux cris qui s'élancent de tous les côtés — on appelle trois personnes, la troisième a voulu parler et le bruit recommence — un quatrième s'époumonne à dire que la délibération n'est pas finie et qu'on doit réduire la question à deux avis « à oui ou à non » — le tumulte est à son comble, le pauvre petit doyen à beau faire aller sa cloche — l'appel continue et la manière d'opiner est de dire : « *J'accepte la première motion avec le premier ou tel autre amendement que l'on désigne* — ou bien, *j'accepte le second avis,...* etc. Quand l'appel a été en train, je suis sorti et je me suis promené environ deux heures avec le comte Mirabeau. Nous nous sommes communiqué toutes nos observations sur les assemblées populaires, et sur le caractère qu'il fallait y porter. Il a une si prodigieuse ambition de réussir que cette grande passion subjuguera les petites et domptera son despotisme même, car c'est l'écueil où se brisent tous ses talents. Je l'ai pris par son ambition et m'accommodant à son style, je lui ai observé qu'il y avait 300 amours-propres dans les convulsions sous la masse de son éloquence, et que s'il n'adoucissait sa supériorité par tous les moyens qui peuvent inspirer de la confiance et calmer les inquiétudes de tous ceux qui ont des prétentions égales aux siennes, on l'écouterait comme un acteur, mais on ne le suivrait jamais comme un chef. — Nous sommes rentrés dans la salle ; les conférences avaient prévalu avec les deux premiers amendements et l'assemblée avait été ajournée au lendemain à sept heures.

30 mai, à 8 heures. Je serai plus court. Toutes mes notes ne roulent presque que sur le tumulte et les réflexions chagrines qu'il me faisait faire. Le Doyen lit sa lettre au Garde des Sceaux, déjà envoyée sans avoir été soumise aux Communes ; il lui donne avis que l'on accepte les conférences et que l'on demande une députation au Roi. — Réponse du Garde des Sceaux, que l'on apporte deux heures après, et, dans l'intervalle, on a fait annoncer au clergé que les conférences auraient lieu le soir même ; — quand on lut la lettre du Garde des Sceaux, on sentit la faute : « Le Roi, dit la lettre, était prêt à sortir et fera savoir aux Communes le jour et l'heure où il recevra leur députation. » — Le Doyen, le

Bureau sont fort maltraités; — violente dispute pour savoir si les conférences doivent avoir lieu *avant* ou *après* la députation; — point de registres, rien d'écrit! Recours aux notes des particuliers, dont plusieurs attestent que le second amendement porte *après*, — violent tumulte; tous veulent parler et personne ne veut écouter: il semble que l'état d'attention soit un état de souffrance pour les Français, que le bruit, l'insubordination soient l'état naturel de l'assemblée. Note de mon papier: je n'entends que des bruits confus, *avant* crie l'un, *après* crie l'autre, *avec, avant, après...*, non! Messieurs, c'est *avant* et je le prouve; — eh! non c'est *après*, vous dis-je; — point du tout, c'est *avec*, écoutez-moi. — L'ouragan continue. Enfin le bruit s'apaise un peu et une bonne voix¹ commande un moment l'attention. « D'où vient tout cet embarras, Messieurs? de ce
« que nous n'avons point de procès-verbal de nos délibérations, mais
« enfin nous pouvons juger par l'objet même de la députation et de
« l'Adresse au Roi qu'elle doit avoir lieu avant les conférences, puisqu'il
« s'agit d'informer Sa Majesté que la reconnaissance qui nous les fait
« accepter ne nous fera point écarter du principe de l'union entre les
« trois ordres, et que toute décision contraire à ce principe serait une
« violation de nos mandats. » Il parla fortement et n'eut d'autre défaut que de se précipiter trop, parce qu'il craignait sans cesse d'être interrompu. Du Pont se lève et réfute cet avis en disant que l'Adresse au Roi (qui n'était pas faite — jugez quel champ on avait pour raisonner de ce qu'elle contiendrait ou ne contiendrait pas!) que cette Adresse n'avait pour objet que de porter à Sa Majesté le sentiment des Communes et non pas de limiter, d'assigner des conditions aux conférences, que, par conséquent, elle n'était pas nécessairement préalable; qu'il serait indécemment aux Communes de rétracter le message que l'on venait d'envoyer au Clergé et de jeter du blâme sur le Doyen dont la lettre au Garde des Sceaux n'avait pas exprimé le temps de la députation. — Il fut mal accueilli; tumulte extrême: les uns veulent qu'on aille aux voix pour décider, les autres ne le veulent pas! Si ce n'étaient des Français, on croirait, au bruit, qu'ils vont s'égorger. Un tel vacarme dans la chambre des Communes Anglaises annoncerait une guerre civile. Quelqu'un ouvre un avis conciliatoire: « c'est que les commissaires se rendront aux conférences, mais ne les termineront pas avant que le Roi ait reçu la députation. » Cet avis passe par acclamation. Personne ne demande si cette condition est en leur pouvoir? si la conclusion d'une conférence ne dépend pas de celui qui la préside? si leurs commissaires resteront en place quand les autres se seront retirés?

¹ Celle de Mirabeau.

Liancourt lui dit, avec un ton de pitié : « Ah ! M. d'Épresmenil que
« M. Duval, votre père, serait étonné de vous entendre parler ainsi ! » Le
comte de Lauraguais, qui a encore de très-bonnes saillies, lui disait plai-
samment : « Eh ! Monsieur, pourquoi voulez-vous m'empêcher d'être
« bourgeois de Paris, moi qui ne vous empêche pas d'être gentilhomme ! »

Les Curés sont arrivés avec les meilleures intentions, mais comment ré-
sister à l'ascendant des dignitaires de leur Ordre ? On dit proverbiale-
ment à Versailles « qu'un Évêque mange tous les jours un Curé !... »

